

Vers une gestion « culturelle » des milieux naturels en Océanie ?

*Toward a « cultural » management
of natural environments in Oceania ?*

Jean-Brice Herrenschmidt¹ et Eric Clua²

¹Géographe, DD&AT/IRD, BPA5, 98848 Nouméa, Nouvelle-Calédonie.

Herren@noumea.ird.nc

²France Coopération International, Chef de programme CRISP, CPS, BPD5, 98848
Nouméa, Nouvelle-Calédonie. Ericc@spc.int

Résumé :

Nombre de démarches actuelles visant à impliquer les acteurs locaux dans la gestion des ressources naturelles reposent sur des présupposés qui faussent une collaboration potentiellement efficace entre populations locales et institutions en charge de la mise en place de dynamiques de co-gestion durable de ces ressources. Les sociétés insulaires du Pacifique sont communément décrites sous un angle simpliste les présentant comme homogènes et culturellement en harmonie avec leur milieu. Cette vision qui renvoie au mythe du « bon sauvage » directement hérité du siècle des lumières, est réactualisée par les organisations internationales sous la dénomination galvaudée de « communautés locales ». Leur état de « nature » leur conférerait d'emblée une sagesse et un savoir-faire adaptés à une gestion durable de leurs ressources qui implique une conception de la gouvernance se résumant à un simple transfert de compétences décentralisées. Or les sociétés insulaires locales sont hétérogènes, dynamiques et contemporaines. Hétérogènes car constituées de groupes sociaux en perpétuelle concurrence. Dynamiques car en mutation rapide à l'heure actuelle. Contemporaines car, loin de vivre repliées sur elles-mêmes, elles montrent une propension importante à internaliser toutes les opportunités qui permettent d'agir dans le jeu social local : instrumentalisation des projets de développement et des positions administratives, utilisation des réseaux religieux et politiques, recours aux technologies modernes, etc. Les villages ou tribus océaniques sont des constructions coloniales de groupes sociaux différents rassemblés autour d'un lieu de culte (église ou temple). Ces groupes sociaux appartiennent en fait à des organisations en réseaux coutumiers répartis dans plusieurs villages. Cette caractéristique est la base d'un jeu local éminemment complexe mêlant les allégeances et alliances coutumières, les influences religieuses et les opportunités qu'offrent la politique et l'organisation administrative locale ou territoriale. Face à cette complexité, les processus de gestion intégrée doivent s'appuyer sur une conception moins naïve et plus pragmatique de la gouvernance, reposant sur une compréhension plus approfondie des stratégies d'acteurs permettant une meilleure adaptation des outils et une réelle interaction entre acteurs locaux et acteurs institutionnels.

Le programme CRISP¹ cherche à développer cette conception de la gouvernance en matière de gestion côtière intégrée dans laquelle les populations locales doivent jouer un rôle « négocié » prenant mieux en compte les fondements de leur organisation culturelle. A cet effet, le projet GERSA², mis en œuvre par l'Unité ESPACE³ de l'IRD, joue un rôle transversal dans la composante 1 du CRISP qui englobe la gestion d'Aires Marines Protégées. L'analyse approfondie des sociétés locales sous les angles de la géographie culturelle et de la socio-économie est pleinement intégrée à la mise en œuvre d'outils opérationnels garantissant l'implication totale des acteurs locaux dans tout le processus de gestion, y compris les processus techniques.

Cette démarche répond à la prise de conscience que la conservation de la nature ne peut être dissociée de la prise en compte de facteurs tels que la représentation culturelle que les usagers en ont et les enjeux d'usage dont elle fait l'objet.

Abstract :

Pacific island societies are usually described from a simplistic angle as homogeneous and culturally in harmony with their natural environment. They would have an innate « know-how » to sustainably

¹ Initiative pour la protection et gestion durable des récifs coralliens dans le Pacifique

² Gestion intégrée bassin versant et littoral récifal : du satellite à l'acteur

³ Expertise et SPAtialisation des Connaissances en Environnement

manage their resources which implies a conception of governance essentially based on a simple transfer of decentralized competencies. However, pacific island societies are heterogenous, dynamic and contemporaneous. Heterogeneous because composed of social groups in perpetual competition. Dynamic and contemporaneous because, far from remaining closed from the outside, they show a real ability for taking advantage of any opportunity which will enable some groups of people to weigh on the social game, and development projects may often be hijacked. To face this complexity, the process of integrated management must rely on a less naïve and more pragmatic conception of « governance », amongst which local actors should play a more « negotiated » role. Within the CRISP¹ Programme, the GERSA² project will have a transversal approach in component 1 aiming at implementing Marine Protected Areas. The in-depth analysis of local societies from the cultural geography and socio-economy points of view will totally be integrated in the implementation of more usual tools, and should secure the effective involvement of local actors in the process of management, including in its technical aspects.

INTRODUCTION

En Océanie, les sociétés autochtones revendiquent une meilleure reconnaissance de leurs identités culturelles par les institutions de la coopération internationale. Les projets de préservation de l'Environnement, même s'ils sont moins connotés développementalistes que d'autres et bénéficient plutôt d'une image positive, n'y échappent pas. La diversité culturelle y est extraordinaire : si les Océaniens ne représentent que 0,1% de la population mondiale, les langues océaniques (principalement mélanésiennes) représentent 20% des langues mondiales. Les organisations sociales et territoriales souvent très complexes sont aussi diverses qu'il existe de micro-sociétés locales, dont les contours sont eux-mêmes assez flous. Dans ces milieux socio-culturels, les pratiques institutionnelles, étrangères ou nationales, paraissent s'articuler difficilement avec les pratiques locales de l'espace, de l'environnement et de la biodiversité. Tout le problème est de savoir comment mieux les marier dans l'intérêt des populations locales à long terme, sans verser dans le paternalisme colonial malheureusement réactualisé par nombre de pratiques institutionnelles contemporaines.

I. Les projets de gestion intégrée de l'environnement en Océanie et leur éthique

1. Projets, sémantique et autosatisfaction

Un constat doit être fait: la coopération internationale, même en matière d'Environnement, reste trop souvent inadaptée. Les petits états insulaires océaniques sont de très loin les plus aidés par tête d'habitant à l'échelle mondiale, les économies y sont très assistées car les enjeux géopolitiques y restent forts, le principe onusien d'un état, une voix, restant très présent dans l'esprit des anciennes puissances coloniales. En matière d'Environnement, de nombreux programmes imbriquant des échelles locales, nationales, régionales et internationales impliquent toutes sortes de partenaires – associations locales, collectivités territoriales, ONG, instituts de recherche, bailleurs de fonds nationaux ou internationaux, etc – sont mis en œuvre pour le bénéfice durable théorique des populations autochtones. Connaîtront-ils les mêmes travers que les projets dits de développement ?

Les défauts de la coopération internationale ont déjà fait couler beaucoup d'encre : le paternalisme de la coopération internationale, les phénomènes de mode de la sémantique développementaliste maîtrisée et galvaudée par les agents de la coopération, le manque d'évaluation des projets sur le long terme, sont décriés depuis les années 1970.

Aujourd'hui, en Océanie comme ailleurs, la tendance est au *développement durable* et en matière environnementale, par souci d'éthique et de pragmatisme, à la *gestion participative* des ressources naturelles. Le consensus autour de ces belles idées (auxquelles nous adhérons forcément) repose néanmoins sur des présupposés qui faussent une collaboration potentiellement efficace entre populations locales et institutions pour mener des dynamiques de co-gestion durable de ces ressources. Les sociétés insulaires du Pacifique sont encore en effet communément décrites sous un angle simpliste les présentant comme homogènes et culturellement en harmonie avec leur milieu. Cette vision qui renvoie sans se l'avouer au mythe du « bon sauvage » du siècle des Lumières, est réactualisée par la sémantique des organisations internationales sous la dénomination galvaudée de « communautés locales ». Leur état de « nature » leur conférerait d'emblée une sagesse, une connaissance et un savoir-faire adaptés à une gestion durable de leurs ressources (puisqu'ils le font depuis des milliers d'années), qui implique une tendance à concevoir la bonne gouvernance en matière environnementale à un simple transfert de compétences décentralisées vers les « communautés locales ».

Et de fait, de nombreux projets connaissent un relatif engouement de la part des populations locales. A en lire les nombreux rapports de projets émanant d'ONG en collaboration avec des organisations internationales de la coopération et des institutions nationales des petits états insulaires (gouvernementales ou locales), la plupart des projets sont des réussites enthousiasmantes, puisque des acteurs locaux s'y investissent avec brio. L'autosatisfaction est de mise. Et de fait également, certains de ces projets créent un réel progrès dans la conservation de telle ou telle espèce ou de tel ou tel espace. Mais s'est-on posé la question du coût social de l'opération ?

2. Le risque d'instrumentalisation des projets institutionnels

Ce n'est pas nouveau et les exemples foisonnent de projets instrumentalisés. Olivier de Sardan (1995) a déjà expliqué, il y a plus de 10 ans, comment les processus d'instrumentalisation se matérialisaient. Le développement constituant une arène (J.-P. Olivier de Sardan, 1995) où développeurs et développés optimisent leur bénéfice respectif, le processus d'assimilation du développement incite les acteurs locaux à opérer des choix en fonction des stratégies qu'ils mènent et du contexte économique, politique, social et territorial dans lequel ils se trouvent : *sélection* des projets et des éléments exogènes à adopter, et *détournement* des éléments sélectionnés en vue de leur appropriation endogène. Cela aboutit même à constituer de nouvelles fonctions sociales, voire de nouveaux métiers, puisque certains acteurs locaux maîtrisant la sémantique et les pratiques institutionnelles se spécialisent dans le captage de projets de la coopération internationale, deviennent selon l'anthropologue des « courtiers du développement ». Cette théorisation sur terrains africains est pertinente en Océanie.

L'exemple du projet d'inventaire foncier coutumier mené au nord de Vanuatu piloté par le PNUD avec la participation active des services de l'Etat et des populations locales illustre ces enjeux. Suite à un long processus de formulation et de définition des besoins en développement par les populations locales, l'idée de procéder à un inventaire foncier coutumier semblait s'imposer parmi d'autres pour dépasser les nombreux conflits fonciers pénalisant tout projet local. La création des structures locales de décision (1994) – un bureau de coordination avec un président, un secrétaire et un trésorier, un comité par village (12 en tout) et des assemblées générales réunissant représentants villageois et bureau – permit l'arrivée des fonds et la formation par le PNUD de quatre agents recrutés localement dans plusieurs villages. Leur travail durant les deux premières années fut considérable : ils

réussirent à cadastrer, à borner et à relever au GPS, 44 km² sur des pentes abruptes et à référencer généalogies et territoires de 42 groupes lignagers. Le travail était validé à chaque étape par les structures d'encadrement local. Les rapports des institutions étaient dithyrambiques, l'implication des « communautés locales » étant acquise. La machine s'est pourtant grippée dès la troisième année. Dix ans après le démarrage du projet, ce dernier était oublié.

L'analyse méticuleuse des enjeux (J.-B. Herrenschmidt, 2004) a permis de comprendre la cause essentielle de l'échec : la méconnaissance et la négligence des relations sociales coutumières locales. Les groupes lignagers n'y ont pas de nom patronymique, chaque individu choisit son « nom de famille » pour l'état civil et peut en changer plusieurs fois dans sa vie. Des frères d'une même phratrie portent tous des noms de famille différents et habitent dans des villages distincts. De plus, les groupes lignagers ont quitté les anciens villages aujourd'hui abandonnés pour se disperser dans les villages créés par les missionnaires autour des lieux de culte. Dans ces conditions, sans étude préalable d'identification des acteurs, on ne cerne pas le contour des groupes lignagers ni l'origine commune de certains groupes fonctionnant aujourd'hui en réseaux dispersés dans plusieurs villages. Dans le cas du projet en question, 6 groupes lignagers sur 42, tous originaires du même village ancien, avaient pris le contrôle exclusif de toute la structure d'encadrement et de travail technique du projet pour tenter de s'approprier pas loin de 70% des terres locales. Ce réseau particulier avait capté le projet, mesuré l'intérêt qu'il pouvait représenter : ses membres s'étaient investis de manière très volontaire, avaient noyauté toute l'organisation et étaient devenus les seuls représentants des « communautés locales » vis-à-vis des bailleurs de fond et des institutions de coopération.

Dans le contexte océanien d'organisation territoriale et sociale coutumière orale, toute opération de zonage, de reconnaissance de droits d'usage ou de pratiques culturelles dans l'espace est susceptible de faire l'objet de stratégies de cet ordre. Quel que soit le caractère vertueux des objectifs d'un projet de préservation de l'environnement et des ressources, une attitude éthique s'impose pour éviter le détournement des programmes par certains groupes au détriment d'autres, celle de considérer les acteurs locaux dans toute leur « humanité », c'est-à-dire investis dans des stratégies individuelles et collectives, à différentes échelles. Déjà en 1976, Jean-Marie Tjibaou exprimait avec force : “ *Nous voulons proclamer notre existence culturelle. Nous voulons dire au monde que nous ne sommes pas des rescapés de la Préhistoire, encore moins des vestiges archéologiques, mais des hommes de chair et de sang*”. Les Mélanésiens sont modernes, ils vivent dans le présent, et comptent bien le montrer. Comme toute autre société, ils choisissent de prendre, de laisser, d'adapter, de rejeter ou d'assimiler ce qui leur parvient de la culture mondiale universalisante, notamment dans le cadre d'actions dites de “ développement durable ”, qui induisent de fortes mutations des pratiques, tant sociales et économiques, que territoriales. Se jouent alors autour d'elles des compétitions d'intérêts et de prestige complexes, des recompositions politiques et socio-culturelles, qui exigent d'intégrer dans les approches un volet de connaissance approfondie des organisations et des enjeux, afin de renforcer les capacités d'arbitrage des collectivités publiques locales.

II. Territoires et sociétés en Mélanésie

Le foisonnement culturel mélanésien continue d'interpeller les sciences sociales et dans le cadre de l'action de coopération, pose de nombreuses questions méthodologiques, juridiques, philosophiques et éthiques sur la place accordée à la diversité culturelle et aux savoirs autochtones, sur le respect de la propriété intellectuelle coutumière, sur la reconnaissance des identités et des exceptions culturelles, etc. En matière d'environnement, ces questions butent

d'emblée sur l'identification des acteurs légitimes et représentatifs et sur les dynamiques des organisations territoriales.

1. Identité et territorialité mélanésiennes

En Mélanésie, l'identité sociale des groupes coutumiers se construit en interaction avec leur territoire. Les fondements de cette territorialité identitaire émanent des représentations dualistes du monde et de la société véhiculées par les mythes, et structurent en retour les rapports sociaux. La cosmologie mythique mélanésienne rend complémentaires la terre et la mer, la profondeur de la terre des esprits et la surface de la terre des hommes, instaurant la dualité des sociétés, partagées entre terriens enracinés, autochtones initiaux, et chefferies politiques constituées de groupes accueillis par les premiers. Le territoire coutumier est alors une construction sociale autant que spatiale qui combine des lieux de l'identité et des routes de relations politiques.

L'identité de chaque groupe se définit par une sorte de carte d'identité territoriale formée d'une combinaison unique de lieux-dits d'enracinement considérée comme héritage naturel des ancêtres. Par analogie à un « génotype » – carte unique de gènes formant l'identité biologique de l'individu –, cette combinaison est un « *topotype* » – carte unique de lieux fondant l'identité socio-territoriale du groupe –. Pour les groupes de bord de mer, ces lieux sont terrestres ou maritimes, ils sont nommés et renvoient à une histoire mythique particulière du groupe liant une partie de la généalogie ancienne du groupe aux lieux-dits, ils sont disjoints et parfois à de grandes distances les uns des autres lorsque l'itinéraire des ancêtres est conservé dans la mémoire collective. Cette carte de toponymes raconte en effet l'itinéraire ancien et l'histoire du groupe, réel ou symbolique, en retraçant le chemin jusqu'à son origine mythique, elle permet de fixer dans l'espace la généalogie, et assure son identification vis-à-vis des autres groupes autant que sa sécurité foncière.

Mais le *topotype* ne suffit pas à faire un territoire. Le territoire réel d'un groupe est l'ensemble duel composé, d'une part, du *topotype* identitaire, d'autre part, du réseau de relations qui lient politiquement ce *topotype* avec les autres, faisant ainsi reconnaître cette identité relative à l'extérieur.

Dans un tel système, on aime à dire en Mélanésie que ce n'est pas la terre qui appartient à l'homme mais l'homme qui appartient à la terre, ce qui renverse tous les concepts occidentaux : on n'a pas des droits fonciers, mais des devoirs sociaux et territoriaux ; la terre n'est pas un bien économique mais un territoire, substance ontologique nécessairement incessible, incommutable et inaliénable.

2. Savoirs autochtones et systèmes de gestion de l'espace

La complexité des imbrications et des enchevêtrements des *topotypes* et des réseaux de relations coutumières, alliances matrimoniales ou allégeances politiques strictes, est souvent poussée à son paroxysme, ce qui a pour conséquence d'atomiser la connaissance des lieux et des liens en empêchant tout savoir exhaustif, et de placer nécessairement la négociation au cœur de toute organisation consensuelle pour finalement rendre tous les acteurs interdépendants.

Concrètement, la gestion des espaces repose sur la connaissance de lieux et des milieux : les clans se voient attribuées des fonctions au sein du dispositif de la chefferie souvent liées à une différenciation écologique de leur enracinement. Ainsi, tel clan doit apporter une tortue aux événements rituels, tel autre doit apporter des ignames, les renvoyant aux milieux écologiques d'où ils sont issus et qu'ils maîtrisent, tant symboliquement que physiquement. La

différenciation écologique sert la différenciation sociale dans bien des cas, mais l'érosion des savoirs autochtones a tendance à aplanir les pratiques liées à la biodiversité et aux usages dits traditionnels des espaces et des espèces.

Au sein d'un groupe clanique ou lignager, la distribution des personnes sur le *topotype* et les aménagements réalisés produisent des situations complexes de juxtaposition de droits territoriaux et de délimitation dans l'espace partielle et souple des domaines fonciers, reposant plus sur le respect des hiérarchies et des compétences sociales que sur des limites spatiales clairement définies. Ce cadre souple permet aux « chefs terriens » de planifier rationnellement l'occupation des lieux-dits du terroir en fonction des connaissances des possibilités qu'offre le milieu écologique en question, assumant leur responsabilité de gestion équitable du patrimoine territorial vis-à-vis des membres du groupe. L'espace marin est quant à lui plus ouvert, même si certaines portions du lagon ou de récif sont réservés à l'usage exclusif de certains groupes en référence aux toponymes et lieux-dits marins intégrés dans leur *topotype*.

Pourtant, la construction des sociétés polyclaniques en réseau perturbe souvent cette équation interne aux groupes.

Les chefs de clan structurent leurs réseaux politiques pour ouvrir les possibilités territoriales du groupe. A plus grande échelle, les chefferies verrouillent géopolitiquement les villages en y installant leurs sujets, car la maîtrise des réseaux politiques interdépendants renforce la cohésion de leur territoire et confère une supériorité géostratégique qui fonde leur pouvoir territorial réel. Ces réseaux créent des situations géopolitiques diverses dans les villages actuels : rassemblant des clans différents autour des lieux de culte, ils constituent des échiquiers coutumiers où se jouent des enjeux extérieurs au village lui-même, chaque chefferie ou clan influent ayant placé des membres de son réseau d'allégeance de manière stratégique pour gagner en influence.

Certains villages à forte cohésion sociale sont des carrefours où se nouent les alliances politiques, tandis que d'autres plus fragmentés sont des arènes coutumières où se jouent des rivalités très dures sous forme de « conflits fonciers », dont l'enjeu réel n'est souvent pas l'espace mais le rapport de force entre groupes qui se livrent une guerre de position territoriale et identitaire.

La gestion de l'espace est d'abord sociale et politique. Mais la complémentarité des milieux écologiques fonde aussi celle des groupes sociaux. Il serait illusoire de vouloir simplifier en formulant des règles qui expliqueraient les logiques d'acteurs coutumiers sur le seul plan des identités coutumières ou des besoins écologiques. De multiples paramètres interviennent dans le choix des partenaires d'échanges, des alliances et des rivaux, y compris des paramètres contextuels susceptibles de contredire les choix précédents. Le système repose sur l'analyse subjective de la position de chacun vis-à-vis des autres à un moment donné.

Dans un tel système, toute gestion de l'espace, dans une perspective de gestion environnementale, suit des règles partielles néanmoins consensuelles et relativement efficaces, fondées sur la reconnaissance de la compétence de groupes particuliers sur certains espaces liés à leur *topotype*, mais doit d'abord faire l'objet de négociations, même rituelles, lorsqu'elle se joue à plus grande échelle et fait intervenir des clans différents. C'est une fois cette étape franchie pour identifier de manière négociée les acteurs compétents légitimes, que peuvent s'exprimer, dans le cadre d'actions de gestion, les savoirs autochtones particuliers sur les milieux écologiques et leurs usages, avec toutes leurs richesses et leurs subtilités.

III. Orientations méthodologiques pour la préservation des récifs coralliens dans le Pacifique Sud

Le programme CRISP (*Coral Reef Initiative for the South Pacific* – Initiative Corail pour le Pacifique Sud) vise à développer des approches et des outils adaptés au contexte océanien pour préserver et valoriser les récifs coralliens des archipels du Pacifique Sud. La préoccupation majeure d'efficacité dans un milieu où 80% de la population dépend des récifs pour sa survie alimentaire directe justifie pleinement celle de l'appropriation du programme par les populations insulaires, qui passe nécessairement par l'adaptation de ses projets aux spécificités culturelles revendiquées avec force par les Océaniens.

1. Complexité et gestion intégrée des zones côtières

La gestion des milieux récifaux et des zones côtières en milieu insulaire fait appel généralement à la création d'aires marines protégées (AMP) dont le contenu peut être très variable. Fidji par exemple est le pays au monde à s'être engagé le plus dans leur développement lors du Symposium des petits états insulaires à l'Ile Maurice en 2005 : à l'horizon 2020, Fidji compte couvrir 30% de son domaine maritime d'aires marines protégées, soit près de 40 millions d'hectares. Derrière la quantité, la difficulté scientifique est d'y introduire une qualité de contenu et de méthodologie. L'objectif n'est pas de mettre tout systématiquement en réserve et de tout y interdire, ce qui n'aurait aucun effet opérationnel. Il s'agit de créer des systèmes de gestion pertinents, ce qui implique d'intégrer dans l'analyse des risques de multiples critères écosystémiques en interaction ainsi que les critères d'organisation et d'usage anthropiques. La complexité de la tâche pour les scientifiques est d'intégrer de multiples données, elles-mêmes complexes, à l'image des organisations sociales et territoriales éminemment complexes décrites précédemment, et de modéliser les systèmes locaux pour donner des orientations aux gestionnaires.

La notion d'intégration est alors importante à plusieurs titres.

En premier lieu, en milieu insulaire, il paraît essentiel d'intégrer dans une même unité de gestion un espace marin littoral récifal avec le bassin versant qui le surplombe : l'érosion ou la pollution sur un bassin versant modifie la pression sur le milieu lagunaire en aval et change ainsi les risques qui peuvent peser sur une AMP. La gestion d'une aire marine protégée doit logiquement être associée à la gestion du bassin versant en amont. Cette considération est d'autant plus pertinente qu'elle correspond (comme par hasard ?) à la continuité territoriale entre terre et mer des *topotypes* des groupes de bord de mer, c'est-à-dire aux unités de gestion traditionnelle des groupes claniques.

En second lieu, la notion d'intégration renvoie aussi à celle d'adaptation des méthodes et des outils en vue de leur appropriation par les milieux locaux. Cette intégration là ne doit pas reculer devant la complexité des systèmes d'organisation territoriale et sociale, et doit au contraire en tenir compte en tâchant de les clarifier de manière acceptable par les populations locales pour être intégrés dans les systèmes d'analyse : intégrer la complexité culturelle, c'est avant tout un acte de reconnaissance de la réalité des usages qui leur confère une certaine légitimité. En d'autres termes, la gestion intégrée de l'environnement est aussi le premier pas vers la bonne gouvernance qui place d'emblée les populations locales au cœur du dispositif de gestion, sans naïveté idéologique, en tant qu'acteurs politiques, en tant que citoyens.

2. Culture, patrimoine et gouvernance

Le concept de « culture » doit être manipulé avec précaution, il est presque aussi dangereux que celui de « tradition ». Il faut veiller à bien différencier les modèles culturels dont se réclament les populations locales et les pratiques réelles. Les modèles d'organisation présentent habituellement des structures sociales hiérarchisées aux contours bien nets, au fonctionnement fluide et aux valeurs immuables : respect, humilité, consensus, identité de groupe supérieure à l'individualité, partage, etc. Les processus de gestion intégrée doivent s'appuyer sur une approche pragmatique de la gouvernance en évitant toute idéalisation, en cherchant une compréhension plus approfondie des stratégies d'acteurs qui permettent une meilleure adaptation des outils et une réelle interaction entre acteurs locaux et acteurs institutionnels. Les stratégies font partie intégrante de la culture, bien qu'elles ne puissent s'expliquer uniquement par elle sans tomber dans une représentation idéologique de la culture. La culture permet d'expliquer une partie seulement des choix et des décisions des acteurs locaux, même si certains critères de compétition sociale ou territoriale émergent nettement dans certains cas.

La revendication culturelle des Océaniens a évolué les dernières années en intégrant la notion de patrimoine. Mais contrairement au concept occidental qui oppose traditionnellement culture et nature depuis les Grecs, le sens donné au patrimoine dans le Pacifique confond systématiquement le patrimoine naturel et le patrimoine culturel. Pour les sociétés mélanésiennes par exemple, on ne peut défendre le patrimoine naturel sans défendre le patrimoine culturel : la Nature est totalement socialisée, nommée, découpée en unités géographiques liées à des fonctions écologiques autant que sociales, elle est l'objet des savoirs culturels et surnaturels, elle abrite les esprits des ancêtres, elle se confond avec les lieux d'identification des groupes et fournit la nourriture. La Nature est d'abord Culture, elle prend du sens par et pour l'homme, elle n'a aucun sens sans rapport avec l'homme. Cela a une implication importante dans la capacité des sociétés locales à s'investir dans des programmes : elles n'auront aucun mal à s'impliquer dans un programme de préservation de l'Environnement, c'est-à-dire de la Nature dans laquelle l'homme est partie prenante et bénéficiaire, mais il sera beaucoup plus difficile pour elles de s'investir dans des programmes de conservation de la Nature au sens strict. L'exemple de l'espèce emblématique que représente la tortue est clair : on peut facilement s'impliquer dans la protection des tortues afin de pouvoir durablement les manger et les offrir rituellement aux événements forts de la vie sociale, mais plus difficilement dans un programme de protection des tortues pour sauver l'espèce à l'échelle planétaire. C'est parce qu'elle est élément de culture qu'on donne à la tortue un sens patrimonial et non en tant qu'espèce naturelle en danger.

Cela a des conséquences sur la manière dont le programme CRISP⁴ peut développer une conception de la gouvernance en matière de gestion côtière intégrée : les populations locales doivent jouer un rôle « négocié » prenant mieux en compte les fondements de leur organisation culturelle. A cet effet, le projet GERSA⁵, mis en œuvre par l'Unité ESPACE⁶ de l'IRD, joue un rôle transversal dans la composante 1 du CRISP qui englobe la gestion d'Aires Marines Protégées et des bassins versants. L'analyse approfondie des sociétés locales sous les angles de la géographie culturelle et de la socio-économie est pleinement intégrée à la mise en œuvre d'outils opérationnels pour garantir l'implication totale des acteurs locaux dans tout le processus de gestion, du choix des critères culturels importants, en passant par la collecte endogénéisée des données jusqu'à la mise en œuvre du processus technique de partage des informations.

⁴ Initiative pour la protection et gestion durable des récifs coralliens dans le Pacifique

⁵ Gestion intégrée bassin versant et littoral récifal : du satellite à l'acteur

⁶ Expertise et SPAtialisation des Connaissances en Environnement

3. Co-gestion intégrée des milieux récifaux : des outils au service de la négociation

Le projet GERSA (Fig. 1) précité vise notamment à produire des outils techniques d'aide à la gestion environnementale en permettant de clarifier des processus complexes par la modélisation et la simulation.

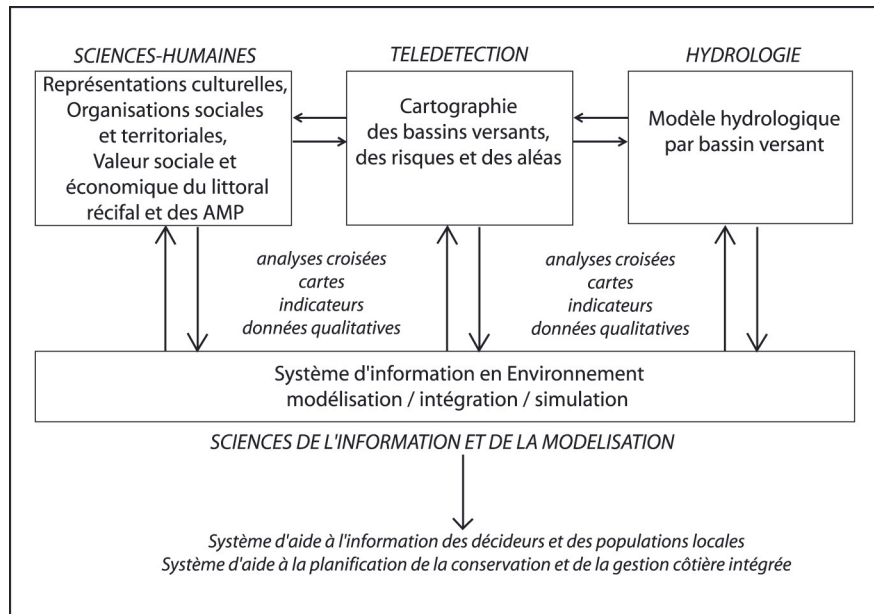


Fig. 1 - Organigramme du projet GERSA développé par l'Unité ESPACE de l'IRD

Mais les outils ne sont pas une fin en soi. Les enjeux dépassent la prouesse scientifique et technique d'intégration de ces données multiples et hétérogènes.

Ce type d'outils étaient, jusqu'à très récemment, considérés comme des « outils d'aide à la décision », ce qui avait d'ailleurs pour défaut de faire peur aux administrateurs craignant d'être manipulés dans leurs décisions : « outils d'aide à l'information des décideurs » aurait été plus *marketing*.

Apporter à un SIG une couche supplémentaire cartographiant l'organisation territoriale d'un milieu coutumier donné ne suffit pas à faire un outil adapté au contexte océanien : quelle que soit la qualité du décryptage de cette organisation, elle a peu de chance d'être appropriée.

Cette information devient intéressante à plusieurs conditions : qu'elle puisse être croisée à d'autres informations permettant de modéliser des risques ou aléas liés à des pratiques sur les bassins versants et littoraux récifaux, qu'elle puisse aider à la définition des échelles pertinentes et des unités de gestion en croisant les informations sur les usages humains et culturels, les risques et les potentiels de la zone marine considérée, et enfin, que les acteurs locaux gardent la maîtrise des informations et des données coutumières considérées comme des propriétés intellectuelles autochtones en étant associés comme pourvoyeurs décentralisés de la base de données en réseau.

L'innovation des systèmes inter-opérables développés par les informaticiens et les mathématiciens de l'équipe GERSA devrait apporter des possibilités nouvelles : les acteurs locaux sont désormais susceptibles de choisir, de traiter, de hiérarchiser et de partager leurs informations dont ils restent propriétaires localement, dans le cadre d'un système d'information géographique inter-opérable avec les partenaires de la gestion (collectivité publique, organisme de recherche en appui au suivi, etc.). Ces informations locales peuvent

porter sur les organisations sociales et territoriales, faire l'objet de protection codée ou non selon leur degré de confidentialité, porter sur des savoirs autochtones sur l'environnement, sur des observations contextuelles, ou toute autre donnée jugée utile par les gestionnaires locaux. En intégrant des éléments de compréhension des organisations culturelles des populations locales et des données sur la valeur sociale, culturelle et économique des récifs – informations choisies, maîtrisées et en partie intégrées par elles-mêmes dans un système d'information en réseau –, en croisant ces informations avec les données physiques et géographiques environnementales, ces outils sont susceptibles désormais de remplir une fonction plus ambitieuse qu'auparavant : contribuer à alimenter la négociation entre co-gestionnaires. Non seulement, l'outil contribue à équilibrer les débats concernant les limites de compétence entre collectivités publiques et sociétés locales coutumières en matière d'environnement dans le cadre d'une bonne gouvernance, mais il permet en outre d'alimenter les négociations entre co-gestionnaires sur le contenu des mesures de préservation et de valorisation durable des milieux ciblés par le processus de gestion, en s'adaptant au plus près aux pratiques culturelles, organisationnelles et économiques des populations locales. Cela renforce le rôle de moteur et d'arbitrage des services publics en charge des questions environnementales ainsi que leur capacité à mobiliser les interactions avec les populations qui vivent sur place.

Néanmoins, il ne faut pas se méprendre sur les limites des outils informatiques dans le contexte insulaire océanien. Ces outils restent, dans la plupart des cas, des outils étrangers. L'enjeu du projet reste l'objectivation des processus par l'information scientifique, adaptée autant que faire se peut aux contextes culturels locaux, mais la décision des collectivités publiques de s'appuyer sur les systèmes traditionnels coutumiers de gestion de l'environnement marin, lorsque ceux-ci sont encore vivaces, reste un acte politique. La communauté scientifique peut tenter de le renseigner pour le rendre opérationnel sur la base de conditions objectivées, mais ne peut en aucun cas promouvoir ces systèmes comme systèmes uniques et idéals. Ce n'est pas parce qu'ils sont coutumiers qu'ils sont forcément adaptés, de la même manière que ce n'est pas parce qu'ils sont coutumiers, qu'ils sont caducs. Irène Bellier, directrice de recherche au CNRS posait la question récemment : « *en Nouvelle-Calédonie, la France oppose aux Kanak une conception du droit maritime qui s'appuie sur des textes du XVII^e siècle. Pourquoi ce droit archaïque français transporté en Océanie serait-il plus valide que le droit coutumier des Kanak ?* » (2006). Cette question est sans réponse sur le plan scientifique. Chaque situation micro-locale justifie que soient examinées les interactions complexes entre de nombreux paramètres et que soient négociées les réponses à apporter entre les différents acteurs locaux de la gestion maritime. La connaissance approfondie du terrain en milieu mélanésien donne à penser qu'il est aujourd'hui indispensable de renforcer la connaissance et la reconnaissance des systèmes culturels et coutumiers de gestion des espaces et de l'environnement, et dans un même temps, que les collectivités publiques doivent rester les garantes de l'équité et de l'équilibre des systèmes de gestion des ressources aux échelles des collectivités territoriales. La co-gestion intégrée est affaire de négociation éclairée.

Bibliographie :

BELLIER I., 2006. *Les peuples autochtones à la recherche de droits collectifs*, in Sciences Humaines, n°169, mars 2006, pp. 30-31.

HERRENSCHMIDT J.-B., 2004. *Territoires coutumiers et projets de développement en Mélanésie du Sud (Iles Loyauté – Vanuatu – Fidji)*, Thèse de Doctorat, Université de Paris IV. Sorbonne, 750 p.

OLIVIER DE SARDAN (J.-P.), 1995. *Anthropologie et développement*, Apad / Karthala, Marseille/Paris, 221 p.

TJIBAOU (J.-M.), MISSOTTE (P.), 1976. *Kanaké, Mélanésien de Nouvelle-Calédonie*, Ed° du Pacifique, Papeete, 120 p.